

**NOTICE OF INTENTION
TO AMEND ZONING BY-LAW**

PURSUANT TO SECTION 111(1) OF THE *COMMUNITY PLANNING ACT*, SNB 2017, C. 19, AND AMENDMENTS THERETO, AND SECTION 15(4) OF THE *LOCAL GOVERNANCE ACT*, SNB 2017, C. 18, AND AMENDMENTS THERETO, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend By-law No. Z-5, A Zoning By-law for The City of Fredericton.

The purpose of proposed By-law No. Z-5.370 is to amend the said By-law No. Z-5 by rezoning property located at 1070 Brookside Drive from Future Development (FD) to Multi-Residential Zone Two (MR-2) to permit a multi-residential development comprised of five 6-unit townhouse buildings, a four-storey 90-unit apartment building and a 5-storey 133-unit apartment building, for a total of 253 units.

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, June 8, 2026, commencing at 7:30 p.m. for the Public Hearing (objections/support), First and Second Reading for the proposed by-law.

Any person may inspect the proposed by-law at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at the City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

If you would like to participate in the Public Hearing on Monday, June 8, 2026, please contact cityclerk@fredericton.ca for instructions on how to participate in the Public Hearing.

Written objections/support shall not be accepted after the Public Hearing.

**AVIS D'INTENTION
DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE
ZONAGE**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111(1) DE LA *LOI SUR L'URBANISME*, LN-B 2017, C. 19, TELLE QUE MODIFIÉES, ET À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, LN-B 2017, C. 18, TELLE QUE MODIFIÉES, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté n° Z-5, arrêté de zonage de The City of Fredericton.

Le but de l'arrêté n° Z-5.370 est de modifier ledit arrêté n° Z-5 par le rezonage du terrain situé au 1070, promenade Brookside de zone aménagement futur (FD) à zone multirésidentielle 2 (MR-2) afin de permettre un projet d'aménagement multirésidentiel comprenant cinq maisons en rangée de six logements chacune, un immeuble d'habitation de 90 logements sur quatre étages et un immeuble d'habitation de 133 logements sur cinq étages, pour un total de 253 logements.

Le Conseil a fixé sa réunion ordinaire le lundi 8 juin 2026 à 19 h 30 pour l'audience publique (objections/soutien), première et deuxième lectures pour le règlement proposé.

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant « arrêtés proposés ».

Si vous souhaitez participer à l'audience publique du lundi 8 juin 2026, veuillez contacter cityclerk@fredericton.ca pour obtenir des instructions sur la façon de participer à l'audience publique.

Les objections ou les appuis écrits ne doivent pas être acceptés après la tenue de l'audience publique.

